

ARCHAEOLOGIA BELGICA

16

J. MERTENS

Le refuge antique de
Montauban-sous-Buzenol

BRUXELLES
1954

Tiré à part de *Le Pays gaumais*, année 1954, n° 1-2, pp. 1 à 32.

1076

25

ARCHAEOLOGIA BELGICA

16

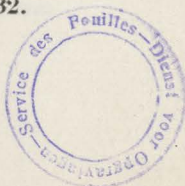


J. MERTENS

Le refuge antique de Montauban-sous-Buzenol

BRUXELLES
1954

Tiré à part de *Le Pays gaumais*, année 1954, n° 1-2, pp. 1 à 32.



Le refuge antique de Montauban-sous-Buzenol.

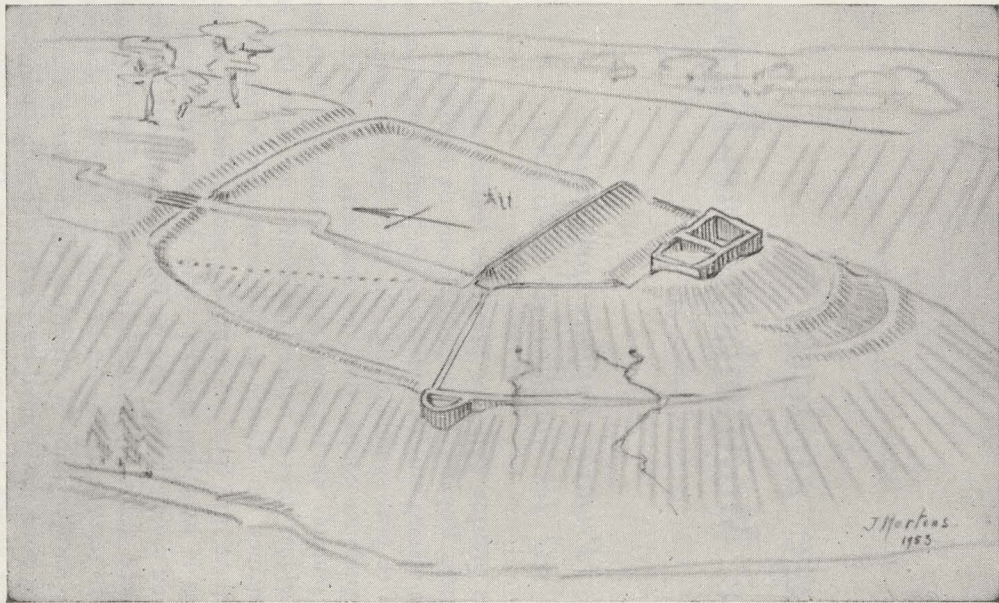
Premier rapport provisoire sur les fouilles de 1952-53.

Quarante ans presque après les premières fouilles effectuées dans ce site par les Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, le Service des Fouilles des mêmes musées reprend les recherches, cette fois sur une base plus large et plus systématique. En 1913, les chercheurs se limitèrent à faire quelques coupes dans les remparts et surtout à enlever tous les blocs sculptés de l'époque romaine employés dans les murs postérieurs. Quelques brèves notices parurent à ce sujet (1); la série des pierres romaines fut étudiée de façon exhaustive par M. Mariën qui put déterminer que tous ces emplois provenaient de monuments funéraires érigés le long des grandes voies de communication du sud de la province du Luxembourg (2); de Buzenol provient également un fragment de borne milliaire (3). Avec les moyens dont disposaient les fouilleurs en 1913 et 1914, il leur fut impossible de faire une étude complète du refuge antique dont la superficie dépasse les 4 Ha. Vu l'importance du site pour nos connaissances de l'époque préhistorique de notre pays, il fut décidé de reprendre l'examen. Quatre campagnes de

(1) E. RAHIR, *Vingt-cinq années de recherches, de restaurations et de reconstitutions*, 1928, pp. 190-195; Id., *Actes du Congrès National des Sciences*, Bruxelles 1930, pp. 978-986; A. DE LOE, *Belgique ancienne*, II, pp. 235-241, 247, 252-253. Cfr également E. P. FOUSS, *Images de Montauban-sous-Buzenol, Le Pays gaumais* 3 (1942), pp. 116-123.

(2) M. E. MARIËN, *Monuments funéraires de Buzenol*, Bruxelles, 1944; A. DE LOE, *Belgique ancienne*, III, pp. 348-354.

(3) J. VANNERUS, *Les chaussées romaines de Reims à Trèves et à Cologne dans leur traversée du Pays Gaumais, Le Pays gaumais* 6-7 (1945-46), pp. 41 svv.



*Reconstitution de l'ensemble du promontoire fortifié.
(Cliché Ardenne et Gaume.)*

fouilles eurent déjà lieu : du 11 septembre au 8 octobre 1952, du 2 au 27 mars, du 4 mai au 5 juin et du 4 août au 5 septembre 1953.

Dans ce premier rapport, qui n'est que provisoire, nous nous bornons à donner quelques considérations sur le site et sur l'état dans lequel il se trouve actuellement, ainsi que sur deux coupes effectuées, l'une dans le rempart préhistorique, l'autre dans le grand talus central.

Les recherches entreprises à Buzenol prouvent, une fois de plus, que nos connaissances de l'histoire la plus ancienne de notre pays ne se précisent qu'à l'aide de fouilles systématiques et étendues, ce qui demande beaucoup de temps et d'argent ; elles démontrent en outre que les trouvailles fortuites faites à la surface ne donnent qu'une très faible idée de l'envergure que peuvent prendre des recherches ayant pour objet un site presque inconnu.

Avant de procéder à la description archéologique, nous croyons utile de donner quelques explications au sujet de la méthode adoptée. Tout le promontoire étant couvert de haute futaie, il nous fallut tenir compte de la végétation ; grâce à la bienveillance de l'administration communale de Buzenol, propriétaire du terrain, ainsi que de l'administration régionale des Eaux et Forêts, nous reçûmes l'autorisation de faire abattre plusieurs arbres et de dégager ainsi les parties principales du refuge. Dans ces circonstances, seules des coupes pouvaient nous donner un aperçu de l'histoire du site et de la technique de construction des fortifications. La disposition irrégulière des tranchées sur le plan général s'explique suffisamment par la nature du terrain ; cet état de choses rendit également impossible le travail à grandes surfaces planes. Dans les profils même, il nous fallut tenir compte des innombrables racines et pierres qui rendaient un nettoyage extrêmement difficile ; mais, grâce à la bonne volonté et à la patience de nos préparateurs et ouvriers, cette difficulté fut en grande partie vaincue. En règle générale, les tranchées ont une largeur de 1 à 2 m, excepté aux endroits où la profondeur exigeait des coupes plus larges. Tous les profils furent immédiatement dessinés et les résultats reportés sur un plan d'ensemble au 1/200^e, de sorte que l'avancement de la fouille était constamment à jour, procédé extrêmement utile et facilitant grandement la suite des travaux.

La première tranchée ne fut que l'élargissement d'une coupe faite déjà en 1913, ce qui nous permit de contrôler les constatations de nos prédécesseurs et en même temps de nous familiariser avec le terrain. Les autres coupes n'étaient que des sondages ayant pour but de retrouver les diverses époques de l'occupation du site lequel, d'après les trouvailles antérieures, fut occupé depuis la préhistoire jusqu'au moyen âge.

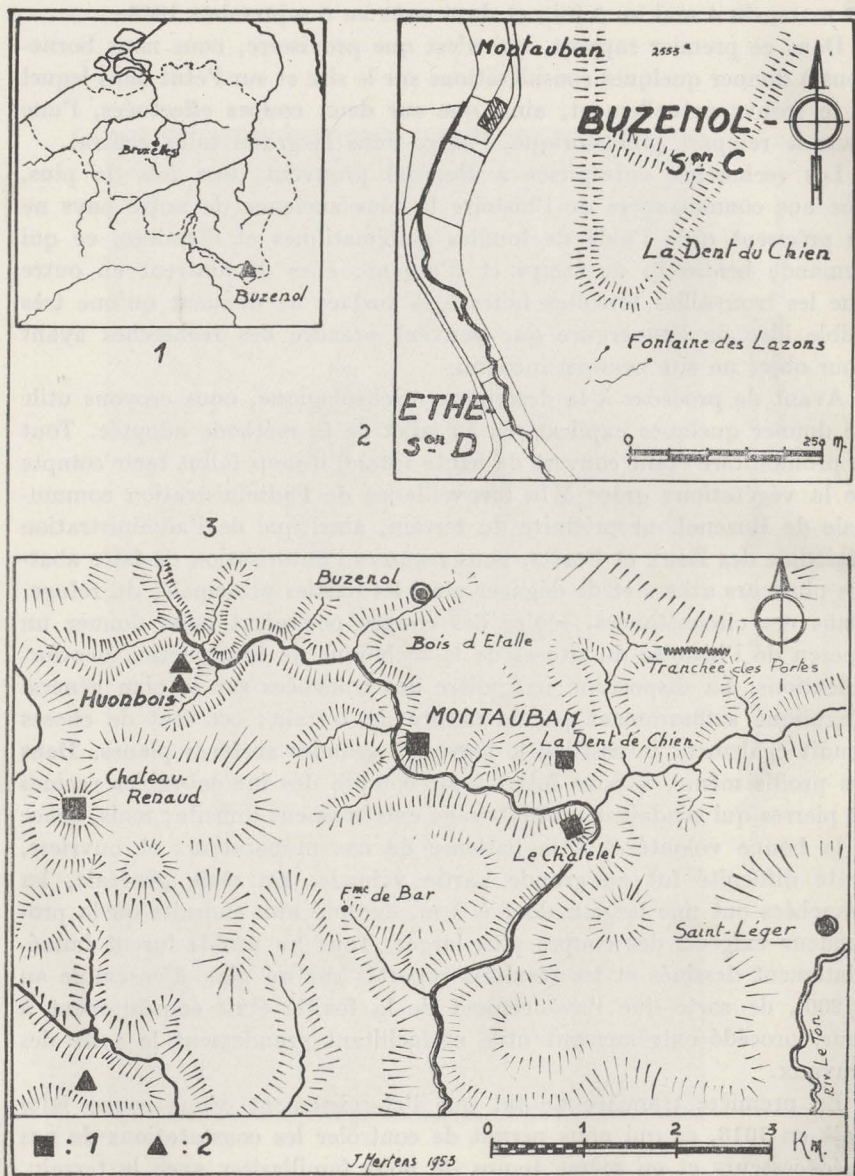


Fig. 1. — Buzenol, situation topographique.

1: situation générale. 2: plan cadastral. 3: indication de restes de retranchements (1) et de trouvaillies de l'époque romaine (2).

I. — Description topographique.

A. — Situation générale.

Buzenol est un petit village dans la partie méridionale de la province de Luxembourg, situé à environ 3 km au sud d'Etalle, station sur la route romaine de Reims à Trèves. Toute la région forme le haut-plateau vallonné de la partie septentrionale du Bas-Luxembourg; vers le sud, ce plateau descend en pente vers la vallée du Ton; de nombreuses petites rivières ont érodé profondément ces pentes isolant les promontoires (fig. 1).

Le site de Montauban est un de ces promontoires caractéristiques, limité à l'est, au sud et à l'ouest par le petit ruisseau de la Claireau ou par ses affluents (fig. 2). La différence de niveau entre le haut-plateau (335/340 m) et le thalweg (270 m) est d'environ 70 m. Les vallées étant fortement marécageuses et les pentes de l'éperon assez raides, le plateau même n'est accessible que du nord; une telle configuration était naturellement prédestinée à attirer l'homme dès les époques les plus reculées.

Le promontoire de Montauban ne fut d'ailleurs pas le seul à être occupé par les peuplades préhistoriques; sur plusieurs autres nous retrouvons la trace de l'homme: le *Châtelet*, *Château-Renaud*, la *Dent de Chien*, la *Tranchée des portes*. Mais par sa situation, contrôlant un carrefour de vallées, Montauban est bien l'exemple le plus caractéristique du type de « l'éperon barré ».

Au point de vue géologique, le sous-sol est composé de couches horizontales de calcaire jaunâtre de l'étage sinémurien; entre les couches de pierres se trouvent des bandes de sable jaune, dont l'épaisseur varie de 5 à 30 cm, surtout près de la surface. Dans la roche même, l'on peut distinguer, d'après les nombreux fossiles qui s'y trouvent, deux étages, l'assise de grès sableux, dite de Florenville et, au-dessus, l'assise de grès sableux d'Orval (4). Le promontoire est abondamment pourvu d'eau, filtrée par les couches successives de sable et de pierres; vers la cote 316 (c'est-à-dire, à 18 m sous le niveau du plateau même), jaillissent de nombreuses sources, dont quatre se trouvent près de la pointe sud de l'éperon (fig. 2). Grâce à cette humidité, le haut-plateau est

(4) E. P. Fouss, dans *Le Pays Gaumais* 3 (1942), pp. 109-111.

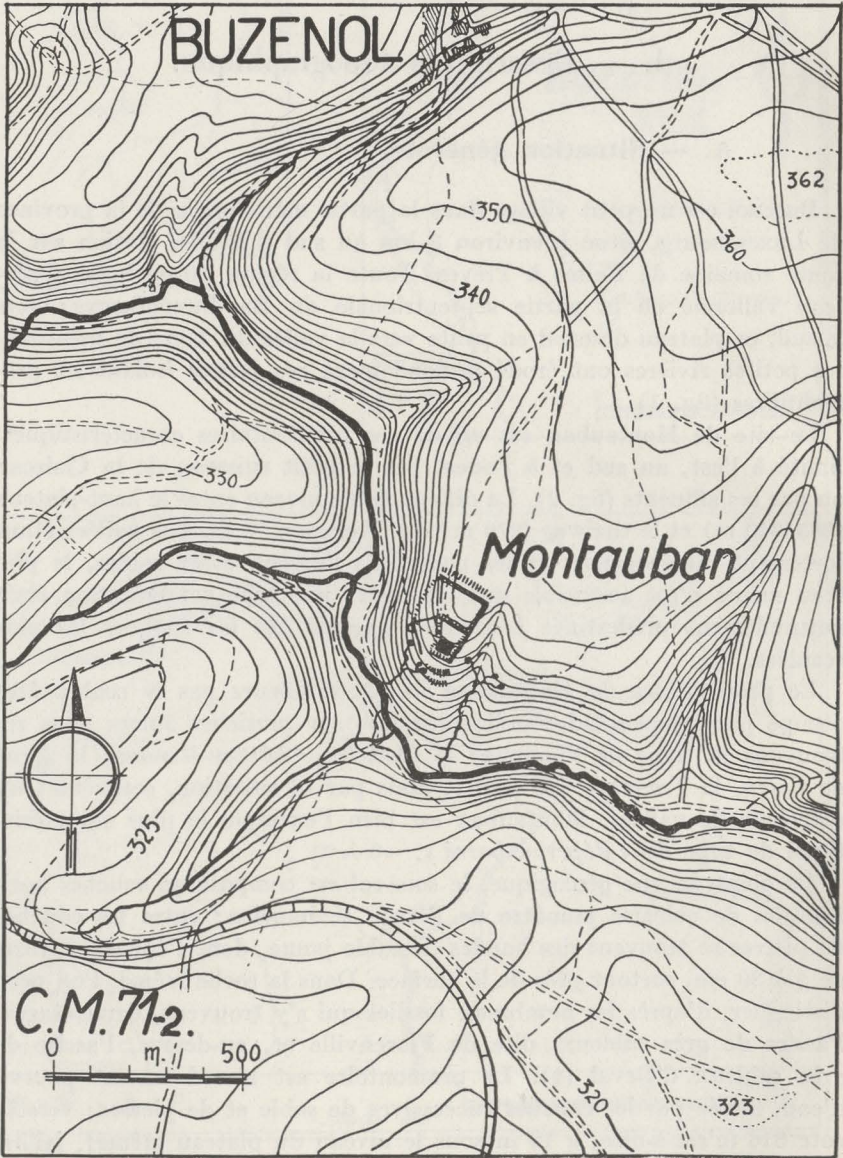


Fig. 2. — Les environs immédiats de Montauban.

assez fertile et il est probable qu'il fut cultivé jusqu'à une époque pas trop reculée. Il est certain que toute la région fut dans le passé moins boisée qu'elle ne l'est actuellement, ce que prouvent les nombreuses trouvailles d'établissements de l'époque romaine disséminés dans les environs de Buzenol (fig 1, 3).

B. — Aspect actuel du refuge.

Les levées de terre, les fossés, les ruines de la tour massive encore conservées ont toujours impressionné les gens de l'endroit, qui attribuent ces travaux aux géants; tout le site est d'ailleurs enveloppé d'un voile de traditions remontant aux temps carolingiens et cristallisées autour de la légende des quatre fils Aymon; les noms donnés au site, *Montauban*, *Château des Quatre fils Aymon*, se rattachent tous à la même légende (5). Au début du xvii^e s., A. Wiltheim signale les ruines du promontoire de Montauban, qu'il nomme « *Mons Albanii* »; il y remarqua déjà des pierres sculptées romaines (6). Et pourtant, le site n'attira jamais les chercheurs d'aventures. Seules quelques trouvailles fortuites y furent faites, notamment une hache en pierre polie et une monnaie impériale romaine.

Ce n'est qu'en 1913 que Montauban entre définitivement dans le monde archéologique.

* * *

Le refuge (plan I) présente le plan d'un triangle oblong, dont la base, orientée vers le nord, mesure 160 m, la longueur totale, y compris les fossés et défenses extérieures, étant de 280 m. Cette surface est divisée en trois réduits de superficie inégale: le réduit septentrional, I, le plus grand, a la forme d'un trapèze, dont la plus grande base mesure 160 m, la longueur 90 m; il est protégé vers le nord — la face donnant sur le plateau et donc la plus facilement abordable — par un rempart en terre, précédé d'un large fossé coupant complètement le promontoire du reste du haut-plateau; l'endroit où fut érigé ce rempart n'était pas spécialement indiqué par le relief du sol, bien qu'en cet endroit les pentes

(5) Le spectre d'une des dernières survivantes de l'ultime assaut rôde encore parmi les ruines et écarte ceux qui chercheraient à s'emparer du trésor, caché dans les souterrains près de la tour: ANDRIN, *Les communes luxembourgeoises*, 1877; E. P. FOUSS, o. c., pp. 116-118. Maurice PIRON, *La Légende des quatre fils Aymon*, dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, Liège, t. 6, 1951, pp. 9 et 32.

(6) « *In silvis proximis Estal rudera ingenta murorum fragmenta sparsa. Alicubi reliquiae sculptarum statuarum en demie bosse. In rupibus varia et profunda antra. Mons Albanii, in quo veteres ruinae, media hore ab Etal, versus meridiem...* » (Bibliothèque Royale, Bruxelles, Ms 6731-76, fol. 151). Renseignement dû à l'obligeance de Monsieur Breuer que je tiens à remercier.

du promontoire soient plus accentuées et que le plateau se rétrécisse légèrement ; devant et derrière le rempart le terrain est plat ; la levée de terre même est rectiligne ; elle mesure à la base ca 20 m et s'élève à 3,50 m au-dessus du niveau du réduit I (fig. 3) ; la pente extérieure



Fig. 3. — *Levée de terre au nord du réduit I, avec passage ménagé postérieurement.*

du rempart passe, sans transition, dans le fossé, large de 10 m et profond de 2,50 m ; le sommet du rempart se trouve donc à 6 m au-dessus du fond du fossé. La partie ouest de ce rempart est coupée par un passage de 3 m de largeur ; les quelques restes de murs constatés en cet endroit indiqueraient une date postérieure pour ce passage ; cette partie n'a cependant pas encore été examinée. Vers l'est, cette levée de terre continue à angle droit le long du bord oriental du réduit I (fig. 4) ; ici elle n'a plus que 2 m de hauteur. Vers l'ouest le talus est presque imperceptible (de 25 à 50 cm) ; se rattachant à angle droit au grand rempart nord, sur une distance de 56 m, il quitte alors le plateau et descend la pente pour se diriger, en dessinant une large courbe, vers la tour semi-circulaire (b/9) (7), se trouvant à 17 m sous le niveau du plateau.

(7) Ces lettres et chiffres correspondent au quadrillage du plan I.

La surface du réduit I descend en pente douce (3,75%) vers le sud-ouest; seul, l'angle extrême présente une pente plus raide.

Ce premier réduit est séparé du second par un beau rempart rectiligne, long de 80 m et s'élevant à 5 m au-dessus du niveau du plateau; les pentes en sont très accentuées, la base n'ayant que 18 m de largeur (fig. 5). Ce rempart central se dresse sur la partie la plus élevée du



Fig. 4. — Vue sur le réduit I avec la levée de terre préhistorique.

plateau; tout comme le rempart nord, il est précédé d'un fossé, coupant tout le promontoire et même le rempart est du réduit I, mais moins marqué cependant que le fossé septentrional; il a une largeur de 7 m et une profondeur de 1,50 m; il est en outre précédé lui-même d'un léger bourrelet, parallèle au grand rempart et ne s'élevant qu'à environ 1 m au-dessus du niveau du réduit I (fig. 6). Le sommet de cette grande levée de terre est couvert de pierres, tandis que son noyau est formé d'un magnifique mur rectiligne, long de 57,25 m et large de 1,35 à 1,05 m.

Ce rempart avec sa muraille, prolongé par le mur — large de 1,20 m — le reliant à la tour en contre-bas, forment la seconde ligne de défense, englobant les réduits II, III ainsi que les sources. Les murs de la tour semi-circulaire ont une largeur de 90/100 cm; le diamètre intérieur de la tour est de 5,50 m. Dans le réduit II, la surface suit le même profil que dans le réduit I. Ce second réduit présente le même plan que le premier, la plus grande base ayant 70 m, la longueur étant de 34 m.



Fig. 5. — *Le grand rempart central vu du Nord-ouest.*

La levée de terre longeant le côté est du réduit I, se prolonge jusqu'ici et continue en ligne droite jusqu'à la pointe extrême du promontoire. Tout comme devant le grand rempart central, elle est coupée une seconde fois par un fossé, précédant le troisième réduit; celui-ci n'est en somme que la pointe du haut-plateau, de forme triangulaire (base: 28 m, longueur: 40 m). Le sommet en est occupé par les ruines d'une construction rectangulaire (fig. 7) (côté nord: 17,85 m; ouest: 12,90 m; sud: 15,85 m; est: 12,20 m), divisée en deux compartiments; la partie est, de plan carré, possède des murs d'une épaisseur de 2,20 à 2,50 m; les murs de la partie occidentale n'ont qu'une épaisseur de 90 à 100 cm. Ces murs sont percés de petites fenêtres en forme de meurtrières; jusqu'à présent, nous n'avons fait qu'un sondage dans cet édifice et nous l'étudierons plus en détail dans un rapport ultérieur. Ce réduit III est

défendu, vers le sud, par des retranchements en forme de demi-lune, s'étageant sur la pente du promontoire, à environ 15 m sous le niveau du plateau.

Tel est l'aspect actuel du refuge de Montauban; tous ces remparts, retranchements et levées de terre ne datent pas de la même époque, mais sont le résultat de transformations et d'aménagements qui y ont été apportés au cours des siècles.

II. — Les fouilles.

A. — Le grand rempart central (plan I efg/9-10, fig. 5, 6 et 9, plan II, coupe 1).

Le meilleur moyen pour examiner un rempart est encore une coupe transversale jusqu'au terrain vierge à travers murs, fossés et retranchements.

A cause de la présence des arbres, nous avons été obligés de diviser la coupe du grand talus en deux parties, le mur axial servant d'ailleurs d'un excellent point de raccord (tranchées I et III du plan II); cette coupe à travers le rempart et le fossé a une largeur de 4 m, de sorte qu'il nous fut possible d'examiner en même temps que les profils, la construction et le parement du mur; nous en donnons la description suivant la direction sud-nord: A-B.

Sur toute la longueur de cette coupe, le terrain est recouvert d'une couche d'humus récent, d'épaisseur variable et mélangé à des racines; dans cette terre il n'y a pas moyen de discerner une stratification; nous l'avons indiquée par un quadrillage conventionnel. Le terrain vierge, formé par du sable jaune et par la roche, est marqué d'un trait plus large.

a) Rempart, pente sud.

Entre 0 et 3 m, se trouve, sous l'humus récent, une couche de terre plus foncée *a*, mélangée à des pierres; elle repose sur une seconde couche formée d'un sable noirâtre *b* dans lequel se trouvent des moellons rougis par le feu; ces derniers ont cependant été amenés ici; entre *b* et le terrain vierge se trouve la couche de sable brunâtre *c* qui est probablement l'ancien niveau, tout comme *f*, antérieur à la construction du rempart. De 3,5 à 5 m a été creusée dans cette couche *c* et jusque sur la roche, une fosse *d*, large de 1,35 m et qui se dessinait dans le plan de la tranchée comme une trace circulaire; le fond en est formé d'une couche de charbon de bois, provenant de branches disposées horizontalement sur le sol; leur diamètre varie entre 6 et 7 cm; tout autour,





Fig. 6. — *Rempart central vu de l'Est.*



Fig. 7. — *Les ruines de la tour, vues du Nord.*

le sable est rougi par le feu, qui a donc eu lieu sur place; plusieurs pierres des couches inférieures du remblai sont d'ailleurs également brûlées; le dessus de *d* a été dérangé par des éboulements de sorte qu'il est très difficile de déterminer si *d* est recouvert par *e*, c'est-à-dire si *d* est antérieur à *e*; cette dernière couche, un amas de pierres, semble avoir glissé du dessus du rempart et n'est donc pas directement en rapport avec celui-ci. L'antériorité de *d* par rapport à *e* ne résoud pas le problème de la date de *d*; dans le remblai de celui-ci nous avons trouvé deux tessons de poterie, notamment un fragment de bord d'un plat ou bol, fig. 10, 1, à pâte grossière, noirâtre, à bord légèrement enflé et rentrant; probablement époque de La Tène; le second tesson est un fragment de fond d'un grand vase, façonné à la main, mais dont la pâte est très dure, pure et bien cuite, d'une couleur jaunâtre; ce tesson n'est certainement pas préhistorique; l'on pourrait même le placer au haut-moyen âge, mais il est trop incomplet pour pouvoir être daté d'une façon plus précise. De 5 à 12 m la levée de terre, placée contre le mur, est composée de couches alternantes de sable, d'humus et de pierres; parfois les couches sont plus pierreuses, telle *g*, parfois elles sont faites de sable presque pur; toutes les terres proviennent du réduit II, et la variété entre les couches dépend uniquement de l'apport du terrain d'endroits différents; ces apports expliquent pourquoi on trouve dans ce remblai, par exemple dans *h*, des tessons préhistoriques à pâte grossière, mal cuite, noire à l'intérieur et jaune brun à l'extérieur (8).

Ces diverses couches ont toutes été déversées contre le mur *k*, immédiatement après sa construction, quand le mortier n'en était pas encore tout à fait sec: en plusieurs endroits le sable du remblai colle encore dans le mortier même de *k*.

b) Mur *k*.

Le noyau de ce grand rempart est formé d'une belle muraille que nous avons pu suivre sur toute sa longueur, soit 57,25 m; dans la tranchée III elle est encore conservée sur une hauteur de 4,75 m. Les fondations sont posées sur le roc même, après qu'on eut creusé une tranchée dans les couches du niveau primitif; la coupe en est encore nettement visible. Cette tranchée fut ensuite remplie de pierres non taillées placées de champ sans mortier; les interstices entre les pierres sont remplis de sable. Sur ce radier de pierres, haut de 55 cm sont posées ensuite horizontalement des dalles volumineuses, dépassant de quelques centimètres le parement du mur (9) (fig. 8). Puis commence la maçonnerie propre, avec des moellons taillés, de dimensions moyennes et placés en

(8) Dans ces couches nous avons trouvé également trois éclats de silex taillés, mais peu caractéristiques.

(9) À l'angle ouest du mur, une de ces assises est formée d'un bloc sculpté, provenant d'un monument funéraire romain (voir p. 29, fig. 16).

assises régulières et horizontales; les joints sont larges et le mortier est abondamment employé, couvrant parfois même la presque totalité du parement et laissant seulement visible le noyau de la pierre; à première vue on pourrait parler d'un plâtras; le mortier est blanc et dur, mais ne résiste pas à l'air; il est fait à la chaux, mélangé à du charbon de bois et des briques pilées (10).



Fig. 8. — *Les fondations du mur dans le rempart central.*

Dans la maçonnerie même du mur sont réservées des ouvertures circulaires (fig. 9), d'un diamètre de 10 à 15 cm environ, traversant la muraille de part en part; elles sont disposées en un quadrillage régulier, distantes verticalement de 1,35 à 1,50 et horizontalement de 1,50 à 1,65 m. Ces trous ont servi probablement au placement des rondins pour l'échafaudage du mur; à l'intérieur nous ne voyons plus aucune trace de bois et même le mortier n'a pas conservé l'empreinte du bois, comme c'est le cas pour les fenêtres de la tour. Faut-il en conclure que le bois était retiré déjà pendant la construction même du mur ou que les trous ont une autre signification?

(10) Le mortier est composé de 74% de carbonate de chaux et de 26% de matières insolubles.

Analyse faite au Laboratoire central des Musées de Belgique, Bruxelles, par M. Devreux, que je tiens à remercier ici.

Il est à noter également qu'à la hauteur de chaque rangée de trous, le mur présente un retrait sur les deux faces, de 5 à 10 cm. Etant de 124/135 cm à la base, son épaisseur se réduit ainsi à 107/105 cm au sommet du talus. Parmi les pierres du mur se trouvent quelques moellons rougis par le feu, remploi de restes de l'enceinte préhistorique (v. *infra*).



Fig. 9. — Tranchée I avec mur.

Ce mur n'a pas été longtemps exposé à l'air libre; nous avons déjà dit plus haut que le mortier ne résiste pas et que le remblai fut déversé immédiatement contre la maçonnerie alors que celle-ci n'était pas encore sèche. Dans le remblai même nous retrouvons, à des hauteurs différentes, une mince couche de mortier se dessinant comme des lignes blanchâtres *l* et *l'*; elles indiquent que le rehaussement du talus, sur la face sud du mur au moins, suivait de très près la construction de celui-ci. Ce fait a été constaté également dans les autres coupes faites dans le grand rempart.

c) Rempart, pente nord.

En grandes lignes, cette partie répète le schéma de la pente sud. Sur le roc naturel repose le sable brun-foncé *n*, l'ancien niveau, continuant la couche *f*; au-dessus se trouve, de 13 à 17 m, un mince filet *m* formé de mortier identique à celui du mur; c'est la couche de construction. Dans le reste du remblai nous retrouvons, en sens inverse, toute la succession des couches telles qu'elles ont été déversées contre le mur au cours du creusement du fossé longeant le rempart: d'abord les terres du niveau primitif — *p* — puis les *strates* successives de pierres et de sable; la grande quantité de pierres s'explique par le fait que pour creuser le fossé, on a dû tailler les bancs de roche assez profondément.

d) Le fossé.

De 18 à 26 m nous avons le fossé, taillé dans la roche; la couche de terre foncée indique l'ancien relief du sol; ce n'est qu'au cours des siècles postérieurs que le fossé s'est remblayé avec des pierres et de l'humus récent; la pointe du fossé est remplie de terre noire et brune.

e) Petite levée de terre extérieure.

Une partie du remblai provenant du fossé fut rejetée non sur le rempart, mais vers l'extérieur, de 26 à 30 m, et forme un léger bourrelet, constituant en même temps une défense supplémentaire; ce bourrelet a été presque complètement nivelé; il n'en reste que quelques couches de pierres et de terre *q*, posées sur le niveau primitif *r*; celui-ci continue ensuite régulièrement vers l'intérieur du réduit I.

Ce rempart, d'après l'analyse du profil, fut donc construit d'un seul jet: après avoir creusé dans le niveau existant, une tranchée de fondation large de 1,35 m environ et profonde de 55 cm, on construit le mur jusqu'à une hauteur variant entre 1,50 et 1,70; on verse ensuite de la terre contre la paroi sud jusqu'au même niveau; reprenant alors la maçonnerie, le même processus se reproduit jusqu'à la hauteur projetée. Une fois le mur construit complètement, on creuse le fossé et on couvre, avec ce déblai, la face septentrionale du rempart. Alors que l'on peut suivre aisément la construction, il est plus difficile de se former une idée de l'aspect primitif du rempart. La partie supérieure du mur ayant disparu, il n'est plus possible de voir si celui-ci était couvert d'une palissade en bois ou d'un parapet dépassant la levée de terre; nous inclinons plutôt vers cette dernière possibilité, du fait que le sommet de la levée de terre est couvert d'une couche de pierres. La petite levée de terre devant le rempart étant trop nivelée, il est également impossible de dire s'il y a eu une palissade ici; nous n'avons remarqué aucune trace de trou de pieu.

Deux problèmes se posent au sujet de ce rempart central:

1° la date, 2° le but et la signification de ce mur interne.

1° *la date*: Les seules coupes I et III n'ont pas donné suffisamment de matériel archéologique pour permettre de dater cet ouvrage défensif. Le remploi de sculptures romaines pourrait indiquer une date assez proche de cette époque; nous pourrions citer comme exemple les nombreuses enceintes de ville construites au IV^e siècle avec des matériaux de remploi romains (11); l'exemple le plus impressionnant et le plus proche de Buzenol est l'enceinte d'Arlon.

Le rempart est évidemment postérieur à tous les fragments de poterie trouvés dans le remblai; ne parlons pas des tessons provenant des niveaux primitifs *f* et *c*; ils appartiennent encore à l'occupation préhistorique. Dans le remblai, les tessons retrouvés remontent à la pré- et protohistoire, ils ont été ramassés partout et seul le plus récent pourrait nous donner une indication chronologique; parmi ces tessons nous trouvons des fragments de poterie romaine, notamment un tesson en terre jaune pâle, fort cuite et fait au tour, un fragment en terre rouge, un tesson de pied d'une petite tasse en terre sigillée, et un tesson d'un bol en terre sigillée, type Dragendorf 37, noirci par le feu mais dont la décoration est encore visible (fig. 10, 2); il s'agit d'un tesson provenant probablement d'un des ateliers de Trèves, de la fin du II^e siècle de notre ère (12).

Dans la tranchée VI la céramique était plus abondante; ici aussi des tessons préhistoriques; d'autres sont de facture nettement romaine: fragment d'amphore en terre blanchâtre ou rouge pâle, fragment de poterie en terre fine, à engobe gris brillant (II-III^e s.); deux tessons enfin semblent rendre le problème encore plus compliqué: le premier, fig. 10, 5, est un fragment d'un vase en terre noire grossière, mal cuite, à laquelle est mélangée comme dégraissant une poudre de coquillages moulus; le profil du bord horizontal avec un petit rebord extérieur redressé, rappelle les profils des poteries du haut-moyen âge. L'autre tesson (fig. 10, 3/4), dont la pâte est presque identique à celle du premier, a un simple bord arrondi, mais date de la même époque; ces deux fragments furent trouvés dans le remblai, avec des pierres et du sable; l'emplacement exact ne dit rien pour la date du rempart, car ces couches, n'étant pas horizontales, peuvent avoir glissé du dessus du rempart et peuvent ainsi provenir d'aménagements effectués à cette levée de terre au moyen âge.

Le problème de la date de ce grand mur reste donc entier (13); nous devons attendre d'avoir la chance de trouver une coupe plus explicite pour éclaircir ce mystère.

Il est tout aussi difficile de trouver des parallèles pour ce mur enterré.

(11) A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, I, pp. 495-534.

(12) Je remercie M. Vaes d'avoir bien voulu identifier ce tesson.

(13) L'on a proposé comme date de ce mur, la fin de l'époque romaine: G. BERSU, *Das Wittnauer Horn*, 1945, p. 90.

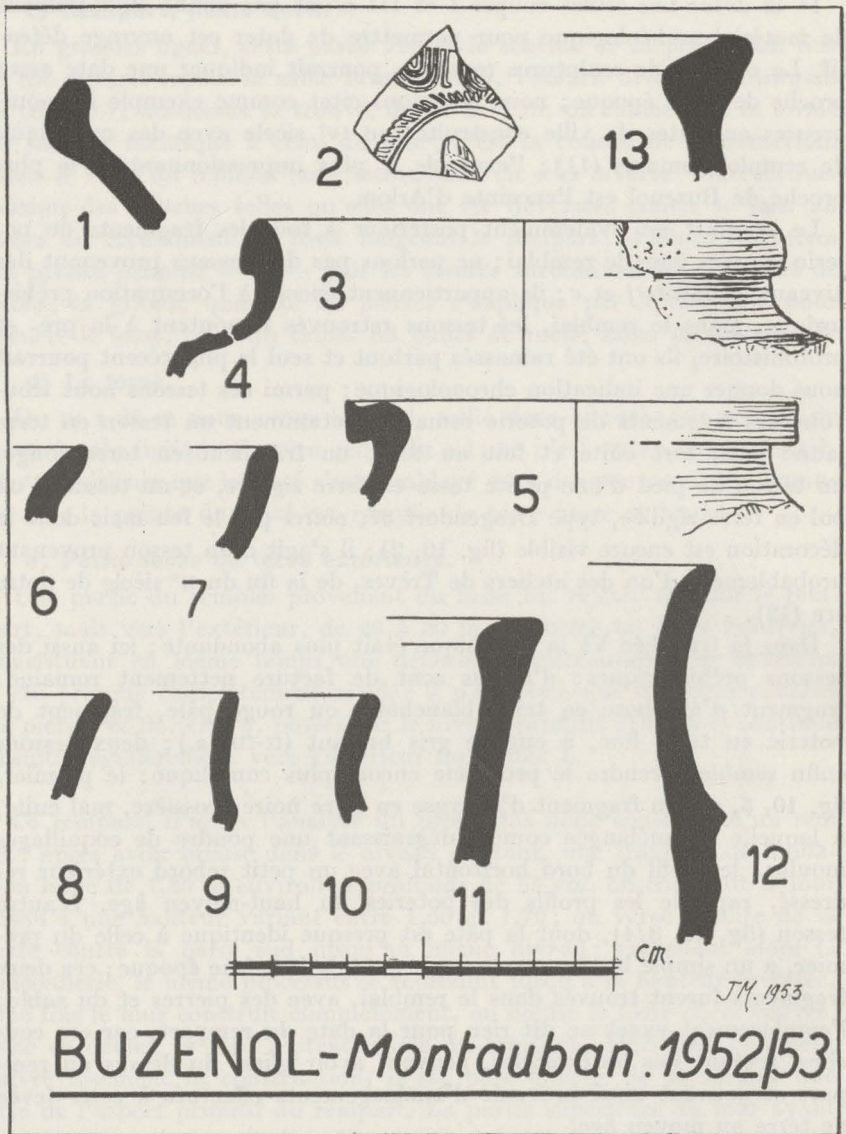


Fig. 10. — Profils de céramique provenant des coupes.

Signalons seulement le Heidelberg près de Waldfishbach (Bez. Pir-masens - Palatinat) où, dans un retranchement de l'époque constanti-nienne, fut découvert un mur d'enceinte fortifié et composé en grande partie de remploi de blocs sculptés et d'inscriptions romaines (14).

(14) F. SPRATER, *Die Heidelberg bei Waldfishbach, eine Bergbefestigung aus konstantinischer Zeit*, Pfälzisches Museum, 1928, pp. 293-295.

Le village anglais de Cricklade (Wiltshire) est entouré de remparts en terre, datant probablement de l'époque des invasions; dans ces levées est enterré un mur en pierres; les fouilles en cours actuellement permettront probablement de dater cette construction; Cricklade était déjà occupé à l'époque romaine (15).

2° Quant à la signification de ce mur interne, nous croyons que les constructeurs ont eu le souci de se préserver contre tout essai de sape de leur retranchement; il est possible qu'ils aient voulu en même temps, en construisant ce mur, renforcer le rempart fait avec des matériaux peu solides.

B. — Coupe dans l'enceinte préhistorique (plan. I. hk/11, plan II, coupe 2).

Cette coupe fut faite dans la levée de terre bordant vers l'est le réduit I. Vu l'absence de constructions du moyen âge, nous pouvions espérer trouver l'enceinte primitive dans les meilleures conditions; malheureusement, le talus a souffert au cours des siècles et beaucoup de terre du sommet a été emportée sur les pentes et dans l'intérieur du réduit. La coupe a été prolongée vers l'intérieur du réduit jusqu'au pied de la levée, vers l'extérieur, jusqu'à 12 m au delà de la pente du promontoire. Comme dans la tranchée III, nous retrouvons ici le niveau primitif *a* de 0 à 12 m (fig. 11); afin de rendre la pente plus raide, on a taillé le banc de roche en enlevant toute la couche primitive. Dans cette couche *a* nous avons recueilli plusieurs tessons informes, dont un bord (fig. 10, 6) d'une urne en terre mal cuite, à pâte grossière et à surface lissée.

Immédiatement au-dessus de *a* s'étend une couche *b*, légèrement bombée et composée d'un sable marneux, assez dur, d'une couleur grisâtre; c'est un sol remué, probablement déjà un ancien remblai, car il contient également des tessons: ceux-ci sont de la même composition technique que ceux de la couche *a*: notons deux fragments de bord, l'un d'un plat (fig. 10, 7), l'autre d'une urne (fig. 10, 8), ainsi qu'un fragment de vase à fond plat.

Au-dessus de *b* s'étend une mince couche de sable *c* rougi par le feu et dans laquelle reposent les poutres calcinées (de 3,50 à 5,20 m) *d*; ces rondins, réduits à du charbon de bois bien conservé, étaient posés à plat, régulièrement l'un à côté de l'autre se touchant presque; leur diamètre varie de 12 à 17 cm, la longueur de 150 à 170 cm; bois de chêne. Ce radier, posé au travers du rempart, repose lui-même sur deux rondins placés dans le sens de la levée de terre aux deux extrémités des

(15) A. LAMING, *La découverte du passé*, 1952, p. 69.

poutres transversales (fig. 14, d). Dans la tranchée II, l'épaisseur de cette couche de charbon de bois est de 22 cm.

Formant un bloc compact avec *d* nous avons *f*, un mélange de sable et de pierres fortement calcinées. Le tout indique clairement que le bois et les pierres ont brûlé sur place; une partie de ces pierres s'est même écroulée devant le tas de charbon de bois (jusqu'à 6 m) et, par la chaleur, a rougi le sable sous-jacent et environnant.



Fig. 11. — Tranchée IV: coupe dans la levée de terre préhistorique.

Tout cet ensemble a été recouvert ensuite par une couche de sable noirâtre *e* mélangé à du charbon de bois.

Devant ces restes calcinés, vers l'extérieur du rempart, a été construit un mur en maçonnerie sèche *h*, avec des moellons plus gros et dont il reste encore quelques pierres du parement (entre 6 et 7 m); les moellons sont posés à plat; le mur est placé sur une couche de sable brun-foncé *k* contenant de l'humus et du charbon de bois; cette couche passe sous le mur *h* et rejoint alors la couche *e*; sous *k* nous retrouvons d'ailleurs encore quelques pierres calcinées provenant de *f*.

De 8,50 à 9,70, les couches *k*, *c* et *b* ont été coupées par une exca-



Fig. 12 : Coupe dans l'enceinte pré-romaine. (Tr. IV).



Fig. 13 : Les poutres calcinées de l'enceinte pré-romaine.

vation, remplie ensuite de pierres et de sable; ici également il y a des traces d'un parement de mur *m*, partiellement écroulé par la suite et dont les pierres ont glissé sur la pente du promontoire. La couche *k* reprend ensuite de 9,70 à 12,50 (*l*) pour être taillée alors définitivement par l'aménagement de la pente; les déchets de cette taille ont été versés dans le fond de la vallée, où ils reposent directement sur le roc *in situ*.

Dans cette coupe nous constatons donc deux étapes différentes, l'une caractérisée par les traces de feu, l'autre ayant laissé le mur au sommet du rempart et les murets de terrassement sur la pente. La partie la plus intéressante est constituée sans doute par les restes calcinés ou l'« enceinte vitrifiée » comme on a souvent appelé ce type de retranchement. Les coupes effectuées à d'autres endroits de la même levée de terre longeant le bord est du réduit nous permettent de compléter les données concernant la construction de cette enceinte (fig. 14).

Tranchée IV (h/12, coupe a-b). Posée directement sur le terrain vierge, la couche *a* de cette coupe est identique à celle de la tr. II; nous y trouvons de nombreux tessons de poterie primitive faite à la main, d'une pâte grossière, à surface lissée et brunâtre: bord d'une urne à col évasé ou droit (fig. 10, 9, 10), ou vases à bord droit enflé (fig. 10, 11).

Immédiatement au-dessus nous avons le sable et les pierres rougis; entre cette couche et le niveau du sable humeux noirâtre, se trouve un amas de cendres grises *b*, mélangé à des pierres fortement calcinées et comme agglomérées par la chaleur (fig. 12); cette couche s'appuie contre un remblai de pierres *c*, posées horizontalement dans le sable jaune; devant *c* nous avons les traces d'une maçonnerie sèche *d* correspondant à *h* de la coupe A-B, tranchée II, plan II; il n'en subsiste que quelques pierres du parement extérieur. Rejoignant par en dessous les pierres de *c* se trouve entre *c* et *d* un conglomérat de pierres, de sable rougi et de moellons brûlés; une partie de ce mur s'est écroulée sur la pente du talus où nous retrouvons, comme dans la tranchée II, des traces de petits murets de terrassement; au-dessus d'un de ces derniers se trouve également une couche de terre rougie et de poutres calcinées *d*, celles-ci placées dans le sens du mur et ayant brûlé sur place. Nous ne nous expliquons pas encore le sens de cette disposition.

Tranchée XII (h/9, coupe a-b, fig. 14). Les restes du rempart préromain se trouvent ici au pied du grand talus central et ont été partiellement nivelés lors de la construction du grand mur; la couche *f*, indiquée schématiquement, se compose du remblai posé contre ce mur. C'est la partie inférieure du profil qui est la plus intéressante:

Sur le sable en place s'étend une couche de sable brunâtre, constituant probablement le niveau primitif recouvert lui-même d'un mince filet de terre noire *b*, d'une épaisseur d'environ 1 cm, reste de la couche d'humus primitif. Au-dessus s'étend la couche *a* rencontrée déjà dans

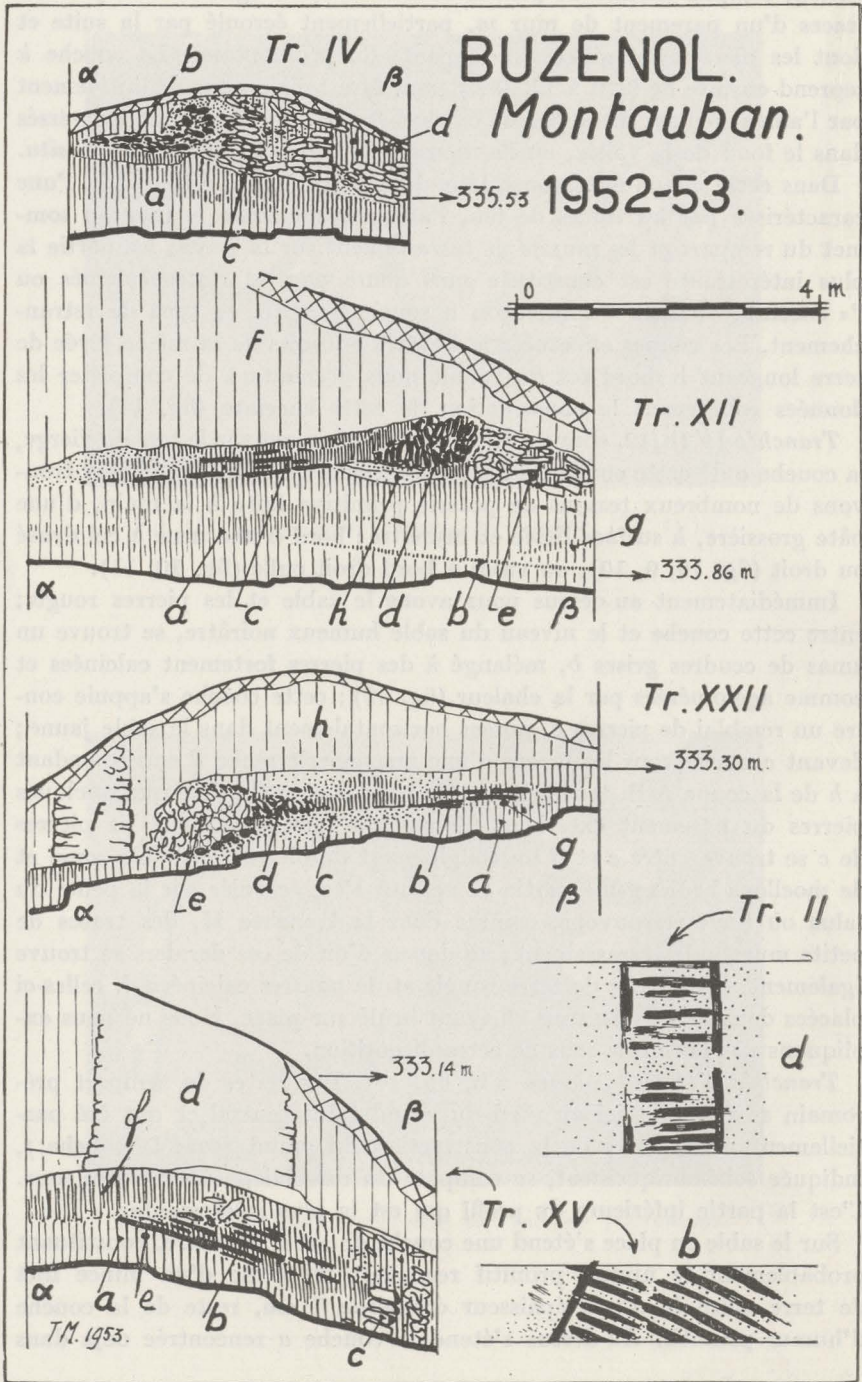


Fig. 14. — Coupes dans l'enceinte préhistorique.

les coupes précédentes (tr. II, A-B *a*, tr. IV, *a*) ; d'ici provient un tesson gris, à pâte bien cuite, dure et pas trop grossière ; la surface est lisse et noire (fig. 10, 12) ; une bande en relief court autour du vase, au bas du col légèrement évasé. On pourrait comparer cette urne avec un vase provenant du cimetière de Saint-Vincent (Lux.), daté de la fin du premier âge du fer (Hallstatt D) (16).

A la couche *b* (terre argileuse pâle) de la tranchée II, coupe A-B (plan II) correspond ici *g*, postérieure à *b* et antérieure à *a* ; elle présente le relief d'une levée de terre à peine indiquée. Sur ces couches s'étendent alors à nouveau les restes d'incendie *c* : poutres en bois, placées horizontalement au travers du rempart sur plusieurs rangées superposées, sur une hauteur de 45 cm ; vers l'extérieur se trouve, comme dans la tranchée IV, un vaste conglomérat *d* de grès brûlé et réduit à chaux ; toutes ces pierres, soudées l'une à l'autre, se trouvent maintenant en position verticale, soit qu'elles aient été placées de champ, soit qu'elles se soient écroulées de cette façon après l'incendie ; une poche de cendre de couleur noir-pourpre s'étend devant les pierres et sur le charbon de bois ; sous *d* se trouve une couche de sable *h* fortement rougie par le feu et par la chaleur des pierres incandescentes ; ce sable même est devenu un bloc très dur, presque soudé aux pierres brûlées ; celles-ci s'appuient en partie contre un parement en maçonnerie sèche *e*, dont quelques pierres ont également été touchées par le feu ; du sable rouge se trouve cependant entre ces pierres, de sorte qu'il est possible qu'elles aient été déplacées après l'incendie ; une partie du mur s'est écroulée sur la pente (cfr tr. II A-B plan II et tr. IV, fig. 14).

Tranchée XXII (h/8, coupe a-b, fig. 14). Comme dans le profil XII a-b, l'enceinte pré-romaine a été nivelée et décapitée par des constructions nettement postérieures, notamment le mur en maçonnerie sèche *j*, avec son remblai *h*. La couche primitive *a*, s'étendant sous *f* jusque sur la pente, contenait quelques tessons d'un grand vase grossier, à bord élargi et aplati et à surface lisse (fig. 10, 13). Tout comme dans les autres profils est posée là-dessus la couche de poutres calcinées *b*, placées horizontalement au travers du rempart, sur une poutre *g* (diamètre 8 cm) qui, elle, suit l'alignement de la levée de terre. Deux rangées de poutres sont conservées ; elles sont englobées vers *f*, dans une couche de sable rougi *c* et mélangé à du charbon de bois, s'appuyant ensuite contre *d* — poche de cendres de pierres — et *e*, conglomérat de grès pulvérisé et calciné, correspondant aux couches *d* de tr. XII a-b et de IV, a-b. Le massif *e* a été taillé pour construire le mur *f*. Sous *e* se trouve

(16) M. E. MARIEN, *Oud-België*, p. 326 svv. Cfr également un tesson de Ochken-dung (Mayen), *Bonner Jahrb.* 151 (1950), p. 66, fig. 13, 8, daté de la fin du premier âge du fer ou du début de l'époque de La Tène I ; il se place dans le groupe Rhin-Moselle de la civilisation Hunsrück-Eifel. Cette civilisation s'étendait en partie jusque dans le Luxembourg et les Ardennes belges.

une série de rondins de charbon de bois, d'un diamètre de 8 à 16 cm et mis dans le sens de l'axe du mur, distants entre eux de 8 à 10 cm; le sable tout autour et en dessous est fortement coloré par la chaleur. Les poutres sont en chêne et en hêtre; les pierres calcinées et agglomérées reposent ici donc, contrairement à ce qui est le cas dans les autres profils, sur un radier de poutres en bois calcinées, placées dans l'alignement du rempart.

Tranchée XV (g/7, fig. 14, a-b). Cette tranchée a été fortement dérangée par l'aménagement de la tour au haut-moyen âge: par la construction du mur massif en maçonnerie sèche *d*, dans les fondations duquel furent remployés des blocs sculptés romains; toute la partie supérieure du rempart a disparu. En revanche, c'est dans cette coupe que le radier de poutres calcinées est le mieux conservé (fig. 14, b). Sur un remblai primitif *a* est posée une poutre *e*, vers l'extérieur du radier dans le sens du rempart, correspondant donc à *g* de la tranchée XXII (fig. 14). Là-dessus sont placés les rondins, alignés les uns contre les autres en plusieurs couches superposées, sur une hauteur encore conservée de 60 à 70 cm. Les poutres ont un diamètre de 9 à 13 cm, pour une longueur variant entre 90 et 110 cm; deux rangées sont placées ici — contrairement à la tranchée II (fig. 13 et 14, b) — l'une à côté de l'autre, probablement parce que nous nous trouvons à la pointe même du promontoire. Il n'y a pas de traces de poutres transversales entre les différentes couches superposées. Sur cet amas de charbon de bois, noyé dans du sable rougi, quelques pierres sont posées à plat. L'ensemble a glissé quelque peu sur la pente et dut être retenu par un petit muret de moellons *c*, fait de quelques pierres brûlées, dont une partie s'est écroulée sur les pentes en contre-bas. La couche *f*, s'étendant sur le charbon de bois, contenait quelques tessons de poterie faite au tour, dont un en pâte fine à engobe noir brillant (1^{er} s. de notre ère) et quelques tessons préhistoriques.

Ces différentes coupes du même rempart se complètent mutuellement. Partout nous trouvons, vers l'intérieur du réduit, un radier de poutres en bois complètement calcinées mais dont les traces sont assez nettes pour permettre de déterminer leur disposition originale: sur deux traverses, distantes de 1,25 m dans le sens du rempart, sont disposées, transversalement, plusieurs rangées superposées de rondins en bois. Tout autour du bois le sol sableux est rougi par le feu; la plus grande température a dû cependant être enregistrée sur le bord extérieur du radier, vers la pente du réduit; nous y trouvons chaque fois un noyau compact de grès complètement calciné et aggloméré par une substance blanchâtre du même aspect que de la chaux. C'est chaque fois sous cet amas que le sable est de couleur rouge vif, beaucoup plus accentué que sous le bois même; ces pierres ont été fortement brûlées, parfois

elles s'appuient contre un parement non brûlé, mais dans la plupart des cas, ce tas de pierres fut coupé pour placer le mur de soutènement en maçonnerie sèche. Au stade actuel des recherches, il nous est encore impossible de déterminer si cette construction est de longtemps postérieure à l'incendie du mur ou de la même époque; ce qui est certain c'est qu'elle fut érigée après que l'incendie a eu lieu.

A cause de la pauvreté du matériel archéologique nous ne pouvons pas encore dater ces diverses constructions. Les quelques tessons rencontrés ne permettent même pas d'émettre une hypothèse; ils sont tous faits à la main et remontent certainement à l'époque pré-romaine. La couleur, la pâte, la surface lissée, ainsi que les profils pourraient les faire comparer à la céramique trouvée dans les nécropoles du sud de notre pays, par exemple celle de Saint-Vincent-Bellefontaine et les placer à la fin de l'époque de Hallstatt; comme indiqué plus haut, il existe également des affinités avec les produits de la civilisation du Hunsrück-Eifel, datant de la fin du Hallstatt ou du début de La Tène.

Une monnaie gauloise des Leuques a été trouvée dans une coupe en 1913 parmi le charbon de bois; d'après les fouilleurs, elle a dû y glisser par hasard, car elle ne présentait aucune trace de feu (17) (fig. 15).

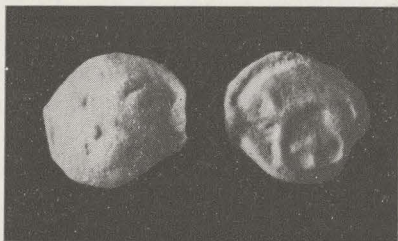


Fig. 15. — Monnaie gauloise.

De même qu'il est difficile de dater cette première enceinte, même de façon approximative, il est tout aussi difficile de la reconstituer dans son état primitif. D'autres problèmes se posent d'ailleurs au sujet de ce rempart: pourquoi cet incendie qui n'est pas du tout localisé sur une

(17) A. DE LOE, *Belgique ancienne*, II, p. 237: pièce en potin; les figures du droit et du revers sont fortement stylisées; tête à gauche, les mèches de cheveux retenues par un diadème formé de stries obliques. Le revers porte un sanglier bondissant vers la gauche, la queue à demi enroulée et les pattes reliées par une ligne horizontale sur laquelle se trouve une fleur de lys. La tête est probablement influencée par la tête d'Apollon des oboles de Marseille. Ces pièces rappellent les frappes helvètes dispersées sur une zone où passe la grand-voie commerciale menant du Rhône vers le nord. Les Leuques habitaient la région à l'ouest des Vosges. La pièce peut être datée du 1^{er} s. avant J.-C. ou du début du 1^{er} siècle après. Cfr. R. FORRER, *Les monnaies gauloises ou celtiques trouvées en Alsace*, 1924 (pièces de Ehl, Hoerd, Mietesheim, Niederbronn, Strasbourg).

partie du rempart? On dirait un feu allumé intentionnellement tout le long du retranchement; pourquoi le bois se trouve-t-il chaque fois à côté des pierres calcinées et pas en dessous? Si le mur avait été construit avec un squelette de bois dans la masse même du mur, comme c'est le cas pour les fameux murs gaulois, on trouverait le bois et les pierres mélangées; à Buzenol les deux sont séparés. Il faudrait donc écarter, pour le rempart primitif au moins, l'hypothèse d'un « *murus gallicus* » où les poutres sont enchaînées dans le mur (18). Aurait-on amassé des tas de bois au pied du mur pour le détruire? Difficile à comprendre puisque, exceptionnellement, dans la tranchée XXII, les rondins sont placés sous le mur et sont également brûlés. En outre, lorsqu'on rassemble un tas de bois en vue d'incendier une fortification, on ne le dispose pas d'une façon aussi régulière, avec du bois d'un diamètre et de longueur choisis; c'est un luxe qu'on ne se permet pas en de pareilles circonstances, et surtout on n'allume pas l'incendie à l'intérieur même des réduits. Il n'est pas possible non plus que nous ayons affaire ici au noyau du mur, et que le parement intérieur ait disparu; vers l'intérieur du réduit nous avons chaque fois du sable presque pur d'où aucune pierre n'a été enlevée.

Il nous reste à chercher des parallèles dans les autres sites archéologiques et heureusement ils ne manquent pas. C'est le type d'enceinte que les archéologues ont appelé l'enceinte « vitrifiée »; elle se rencontre dans une zone géographique étendue, allant d'Écosse par l'Irlande, la France, l'Allemagne, jusqu'en Bohème (19). Ces enceintes sont particulièrement nombreuses en France.

Depuis presque deux siècles les archéologues discutent de ce type de fortification; une hypothèse intéressante a été émise à ce sujet par l'ingénieur Daubrée. Selon ce savant, les constructeurs auraient incendié systématiquement les murailles dans le but d'obtenir par la vitrification des matériaux pierreux un noyau dur et compact propre à résister à la sape (20). Théorie intéressante qui, à première vue, semble être con-

(18) Généralement ces poutres sont reliées par de gros clous; aucun ne fut trouvé à Buzenol. Plusieurs exemples de ces murs gaulois sont encore conservés, notamment à l'Aalburg, près de Beaufort (Lux): W. DEHN, *Treuerburgen im Luxemburger Land*, 1944, pp. 7-10; à Hastodon (Namur): M. E. MARIEN, *Oud-Belgie*, fig. 373 et pp. 421-422; à Preist: W. DEHN, dans *Germania* 23 (1939), 23-26. Ces murs gaulois sont très nombreux en France: J. DECHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique*, II, pp. 935-998. Cfr également W. KIMMIG, dans *Germania* 20 (1936), pp. 93 svv.; R. E. M. WHEELER, *Iron Age Camps in Northwestern France*, *Antiquity* 13 (1939), pp. 53-79; *Germania* 22 (1938), pp. 157-160; *Bayerische Vorgeschichtsblätter* 16 (1942), p. 10; *Germania* 27 (1943), p. 168; *Jahrbuch Schweiz. Ges. Urgesch.* 42 (1952), pp. 71-72.

Ce système de mur gaulois est décrit en long par César, quand il parle du siège d'Avaricum (*Bello Gall.* VII, 23: W. DEHN, *Die gallischen Oppida*, *Saalburg Jahrb.* 10 (1951), pp. 41-42).

(19) J. DECHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique*, II, pp. 705 svv.

(20) Id., *ibid.*, p. 709.

firmée par les constatations faites à Buzenol. Attendons cependant la suite des travaux et un profil plus clair avant de tirer des conclusions.

Quant à la date, les remparts vitrifiés sont placés généralement vers la fin du premier âge du fer, Hallstatt D; la céramique trouvée à Buzenol n'infirmes pas cette date. Les méthodes modernes de recherche en laboratoire pourraient nous aider dans ce cas, notamment par l'examen de la radioactivité du charbon de bois rencontré dans l'enceinte (le C¹⁴) (21).

* * *

Comme on peut le constater par ce qui précède, ces premiers sondages à Buzenol n'ont pas encore apporté de solution définitive aux problèmes qui se posaient au sujet de ce site; au contraire, beaucoup d'autres problèmes sont venus s'ajouter aux premiers. Beaucoup reste encore à faire au cours de campagnes ultérieures: préciser le cadre chronologique des différentes occupations, retrouver le plan de la première enceinte et, peut-être, quelque habitat à l'intérieur du réduit I; rechercher un éventuel aménagement à l'époque de La Tène ou à l'époque romaine, époque pendant laquelle l'éperon était certainement habité,



Fig. 16. — *Le bloc sculpté romain au moment de la découverte.*

(21) Ces recherches ne se faisant pas encore dans les laboratoires belges, nous avons été obligés de nous adresser à des savants étrangers qui, avec bienveillance, ont accepté d'examiner les échantillons de Buzenol. L'examen est en cours.



Fig. 17. — *Relief romain provenant du grand mur.*



Fig. 18. — *Fragment de sculpture romaine in situ.*

ce qui est attesté par les nombreux tessons de céramique, les fragments de tuiles et même des fragments de dalles d'hypocauste. Il faudra retrouver le plan compliqué de la forteresse post-romaine, avec ses murs, ses portes, ses bastions.

Tous ces problèmes, espérons-le, recevront une solution au fur et à mesure que les fouilles se poursuivent et nous pourrons alors situer dans son milieu historique ce refuge antique de Montauban.

C. — Les sculptures romaines.

Il nous reste, avant de terminer cette notice, à dire un mot au sujet des trouvailles quelque peu plus spectaculaires faites au cours des recherches de 1953. Deux fragments de monuments funéraires romains furent dégagés :

a) bloc servant de pierre angulaire à la base du grand mur dans la tranchée VII (e/10) (fig. 16) ; c'est un bloc en calcaire oolithique ferrugineux (Bajocien) ou calcaire de Longwy. Il mesure 124 cm de long, 30 cm de haut et est engagé dans le mur, la face décorée vers l'extérieur ; la pierre a été retaillée. Une des faces latérales porte un treillis de losanges évidés, la décoration du front est divisée en trois parties égales : à droite, une bande ornementale à feuilles imbriquées à nervure mé-



Fig. 19. — Relief romain réemployé dans des murs du moyen âge.

diane; dans le centre, une petite niche dans laquelle se trouve un personnage debout, les jambes croisées, la tête coiffée d'un bonnet phrygien (Cautopates?); la partie de gauche est ornée d'une branche à feuilles de vigne avec grappes de raisin et oiseau dans le feuillage (fig. 17).

b) un autre bloc de la même époque fut retiré de la fondation du mur reliant le donjon au grand rempart central, (fig. 18 et fig. 14, tr. XV, d); de cette pierre il ne reste plus que la partie inférieure; les trois faces étaient primitivement ornées de niches dans lesquelles se trouvent des personnages ou des scènes de la vie journalière du défunt; le revers était lisse. De face nous voyons une grande niche avec trois personnages drapés; dans les niches latérales nous voyons encore les traces d'un personnage nu (Mercure?) et d'un char (fig. 19).

Ces blocs, tout comme ceux retrouvés en 1913, proviennent de grands mausolées érigés le long d'importantes voies de communication traversant la Gaume.

JOSEPH MERTENS.

Bruxelles, le 19 octobre 1953.